



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23/09/2024

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 17 septembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 13	Gérard Dèque, Gaël Marandin, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Samuel Périidy, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, arrivée à 20h42, Nicolas Métivier, Thierry Rolland,
Nombre de Conseillers représentés : 2	Excusés : Marlène Benoit, Estelle Remacle.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h34	Pouvoirs : Marlène Benoit à Gérard Dèque, Estelle Remacle à Gaël Marandin
	Secrétaire : Samuel Périidy

MÉDIATHÈQUE – REAMENAGEMENT INFORMATIQUE – DEVIS A VALIDER

CONVOCAION
LE 17 09 2024

AFFICHAGE LE

04 OCT. 2024

Suite à la demande de subventions pour le réaménagement informatique de la Médiathèque de Métabief, la DRAC ainsi que la Médiathèque départementale ont accepté notre dossier. Le versement des subventions pour la partie informatique se fera si les FACTURES des fournisseurs sont transmises à la Médiathèque départementale avant le 1er décembre 2024.

Les montants des devis proposés ainsi que les montants des subventions respectent le plan de financement validé en conseil le 8 juillet 2024.

Réaménagement informatique : coût total du projet : 6.246,95 € HT ou 7.496,34 € TTC

- DRAC finance à hauteur de 50% du montant HT = 3.108,00 €
- MDD finance à hauteur de 30% du montant HT = 1.824,00 €
- Reste à charge pour commune de Métabief = 2.564,34€ TTC

La partie réaménagement mobilier fera l'objet d'un passage en commission pour 2025.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Marlène Benoit) :

- autorise le lancement du projet de réaménagement informatique
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

